

GE_GERICHTE A/931/2017 vom 29. Juni 2017

GE Cour de justice, 2017-06-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_931_2017

FR: GE_GERICHTE A/931/2017 du 29 juin 2017

IT: GE_GERICHTE A/931/2017 del 29 giugno 2017

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 29.06.2017 A/931/2017

A/931/2017 ATAS/584/2017 du 29.06.2017 (CHOMAG) , RETIRE République et canton de Genève POUVOIR JUDICIAIRE A/931/2017 ATAS/584/2017 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 29 juin 2017 3 ème Chambre En la cause Monsieur A _____, domicilié c/o Mme B _____, à GENÈVE recourant contre OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI, Service juridique, sis rue des Gares 16, GENÈVE intimé ATTENDU EN FAIT Que par décision du 14 décembre 2016, le service juridique de l'office cantonal de l'emploi (ci-après : OCE) a prononcé la suspension du versement de l'indemnité de Monsieur A _____ (ci-après : l'assuré) pour une durée de onze jours, vu son absence à un entretien-conseil du 13 décembre 2016 ; Que cette décision a été partiellement confirmée sur opposition le 14 février 2017, la durée de la suspension étant toutefois ramenée à huit jours ; Que par écriture du 14 mars 2017, l'assuré a interjeté recours auprès de la Cour de céans ; Qu'invité à se déterminer, l'intimé, dans sa réponse du 4 avril 2017, a conclu au rejet du recours ; Qu'une audience de comparution personnelle s'est tenue en date du 29 juin 2017, à l'issue de laquelle l'assuré a indiqué retirer son recours ; Qu'il convient d'en prendre acte. PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant 1. Prend acte du retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle. 3. Dit que la procédure est gratuite. La greffière Marie-Catherine SÉCHAUD La Présidente Karine STECK Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'au Secrétariat d'État à l'économie par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.